

Création d'entreprise ou évolution de l'actionnariat : choisir son statut juridique

(1/2)

CONTENU

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée Distanciel : 2 demi-journées

Soit 7h au total

PRIX

Présentiel : 750 € HT / personne Distanciel : 600 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région lle de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex N° Siret : 309 660 637 00039 TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PUBLIC CONCERNÉ

- · Dirigeants, DAF, Comptables
- · Toute personne souhaitant créer une société

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances juridiques pour choisir la structure la mieux adaptée à son projet d'entreprise
- Avoir une vision comparative des différentes formes juridiques
- Déterminer le régime social et fiscal du chef d'entreprise

DEMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- · Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- · Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- · Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Les premières questions à se poser : seul ou à plusieurs La protection de son patrimoine - La souplesse statutaire
- · Les autres critères de choix : la fiscalité et le statut social et fiscal du dirigeant

PARTIE 1: L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE

- Artisan, Micro entreprise, autoentrepreneur, L'EIRL
- · Le régime social et fiscal du dirigeant
- Avantages et inconvénients

PARTIE 2 : LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS COMMERCIALES :

- L'EURL et la SARL.
- La SASU et la SAS
- La société anonyme (SA)

PARTIE 3: LES AUTRES FORMES SOCIALES

- · La société civile
- · La société en nom collectif (SNC)
- Le Groupement d'intérêt économique (GIE)





Création d'entreprise ou évolution de l'actionnariat : choisir son statut juridique

(2/2)

PROGRAMME

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel: 1 journée Distanciel: 2 demi-journées

Soit 7h au total

Présentiel: 750 € HT / personne Distanciel: 600 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Consultez les sessions programmées en région

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET **APPRÉCIATION DES RÉSULTATS**

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Contactez votre conseiller régional

www.formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région lle de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Egho - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense Cedex N° Siret: 309 660 637 00039

TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PARTIE 4 : LE RÉGIME SOCIAL ET FISCAL DU DIRIGEANT

- Le régime social appliqué aux différentes formes de sociétés
- Le régime fiscal et les différentes formes sociales

PARTIE 5: LE CONJOINT DU CHEF D'ENTREPRISE

- Le conjoint associé
- Le conjoint salarié
- Le conjoint collaborateur

PARTIE 6: LE CUMUL D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC LE MANDAT

- La notion de mandat social
- Le principe et l'intérêt du cumul
- L'application aux différentes formes sociales

